

**AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP
C-FLEX**

(Parts A : FR0013416765 ; Parts I : FR0013416773)

MOBILIS GESTION, Société de gestion du FCP C-FLEX, attire votre attention sur l'absence d'introduction de mécanisme de Gates sur ce FCP.

A ce titre, conformément à l'Instruction AMF-DOC-2011-19, l'avertissement suivant, visant à mettre en garde les investisseurs sur le risque accru de suspension totale des souscriptions et des rachats en cas de circonstances exceptionnelles, est inséré au sein du prospectus à la rubrique « Modalité de souscription et de rachat » :

« En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPCVM à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur cet OPCVM. »

Cette modification, qui ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers, entre en vigueur à compter du 22 décembre 2023 et n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Les documents réglementaires de ce FCP sont disponibles, sur simple demande auprès de la société de gestion : MOBILIS GESTION, 64 boulevard de Cambrai – 59100 Roubaix, et sur son site internet www.mobilis-gestion.com que nous vous invitons à consulter.

Dans le prolongement de cette opération, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel qui se tient à votre disposition pour tout complément d'information et vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du prospectus et du document d'informations clés (DIC) du Fonds dans lequel vous investissez ou allez investir.